

LE POUVOIR QUÉBÉCOIS MENACÉ

NON à la proportionnelle !

**Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales
du Québec et Bibliothèque et Archives Canada**

Titre : Le pouvoir québécois menacé : non à la
proportionnelle! / Christian Dufour

Nom : Dufour, Christian, 1949- , auteur

Identifiants : Canadiana 20190024011 | ISBN 9782897833169

Vedettes-matière : RVM : Représentation proportionnelle

Québec (Province) | RVM : Vote-Québec (Province)

Classification : LCC JF1075.C3 D84 2019 | CDD 328.3/34709714-dc23

© 2019 Les Éditeurs réunis

Illustration de la couverture : Karine Chevrier (Les Éditeurs réunis)

Les Éditeurs réunis bénéficient du soutien financier de la SODEC
et du Programme de crédit d'impôt du gouvernement du Québec.

Financé par le gouvernement du Canada



Édition

LES ÉDITEURS RÉUNIS

lesediteursreunis.com

Distribution nationale

PROLOGUE

prologue.ca

Imprimé au Québec (Canada)

Dépôt légal : 2019

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

CHRISTIAN DUFOUR

LE POUVOIR QUÉBÉCOIS MENACÉ

NON à la proportionnelle !



LES ÉDITEURS RÉUNIS

Du même auteur

Les Québécois et l'anglais – Le retour du mouton, Les Éditeurs réunis, 2008

Le défi français – Regards croisés sur la France et le Québec, Septentrion, 2006

Lettre aux souverainistes québécois et aux fédéralistes canadiens qui sont restés fidèles au Québec, Stanké, 2000

La rupture tranquille, Boréal, 1992

Le défi québécois, L'Hexagone, 1989 (Publié en anglais sous le titre *A Canadian Challenge – Le défi québécois* et réédité en 2000 aux Presses de l'Université Laval)

Table des matières

Introduction – Pourquoi ce livre?	9
Du <i>Défi québécois</i> au <i>Retour du mouton</i>	14
Boussole politique.....	19
1. Un peu d’histoire sur le pouvoir québécois	25
La double nature de la Conquête britannique.....	25
Les Québécois comme peuple fondateur canadien	35
Les sources du pouvoir québécois aujourd’hui	38
2. Pourquoi la majorité francophone est vulnérable ...	47
Les deux référendums perdus	47
Le multiculturalisme sans limites	53
L’exemple de l’appropriation culturelle	57
La politique de sa géographie	60
3. D’où vient cet engouement pour la proportionnelle?	65
Des années 1970 aux années 2000.....	66
Les raisons de l’engouement	71
4. La proportionnelle	77
Azerbaïdjan, Israël, France, Italie, Allemagne	80

Le pouvoir aux appareils de parti, aux non-élus et aux experts	84
Périlleuse fragmentation <i>versus</i> bonne entente obligatoire	88
L'exemple des élections à date fixe.....	92
5. La force de notre démocratie	95
Encore un peu d'histoire... ..	96
Le mode de scrutin québécois	101
L'alternance politique	104
Ces députés qui nous représentent.....	109
Gouvernement fort et régions	110
Une revanche sur l'histoire.....	113
6. NON à la proportionnelle!.....	117
L'entente de mai 2018.....	117
L'élection du 1 ^{er} octobre 2018.....	122
La proportionnelle favorable aux libéraux.....	125
Le piège de la proportionnelle régionale.....	127
Le précédent de la perte du <i>veto</i>	130
Pourquoi il faut dire NON!.....	133
Finalement... ..	137
Remerciements	141
ANNEXE I	
Entente de mai 2018.....	143
ANNEXE II	
Des institutions politiques qui ont bien servi le Québec	147
ANNEXE III	
L'appel des 5 : pour un gouvernement fort mais congédiable	153

Des élections ne sont pas un référendum	155
La «partitocratie»	156
Une régression inquiétante	157
Appel	158

ANNEXE IV

Une réforme problématique quant au fond et au processus	161
Avantages <i>versus</i> inconvénients	162
Processus et référendum.....	165

Introduction

Pourquoi ce livre ?

L'idée de ce livre commença à germer dans mon esprit lors de la révélation surprise, au début de mai 2018, d'une entente sur la réforme du mode de scrutin qui tenait sur une seule page, signée par quatre partis politiques québécois alors dans l'opposition, dont trois avaient des députés siégeant à l'Assemblée nationale : Québec solidaire, le Parti québécois, la Coalition avenir Québec et le Parti vert.

Le but de cette entente, reproduite à l'annexe I de ce livre et intitulée *Réforme du mode de scrutin au Québec : le PQ, la CAQ, QS et le PV s'engagent à agir ensemble*, était de remplacer le mode de scrutin actuel par un « scrutin proportionnel mixte compensatoire avec listes régionales ». Étaient énoncés dans les attendus de cet accord ambitieux six grands principes généraux reproduits ci-dessous, sans que l'on précise comment on les conciliera en pratique.

Ces six principes sont :

1. Refléter le plus possible le vote populaire de l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

2. Assurer un lien significatif entre les électeurs-trices et les élu-e-s.
3. Viser le respect du poids politique des régions.
4. Favoriser la stabilité du gouvernement par des mesures encadrant les motions de censure.
5. Offrir un système accessible dans son exercice et sa compréhension.
6. Contribuer à une meilleure représentation des femmes, des jeunes et des communautés ethnoculturelles.

L'autre événement qui me convainquit pour de bon d'écrire ce livre-plaidoyer fut la prise de pouvoir de façon majoritaire par la CAQ le 1^{er} octobre 2018. Cela rendait en effet possible la réforme du mode de scrutin qui avait fait l'objet de l'entente de mai 2018. Lors de la campagne électorale, le nouveau premier ministre François Legault s'était engagé à présenter, s'il était élu, un projet de loi sur le sujet durant la première année de son mandat, au plus tard donc le 1^{er} octobre 2019.

Avant d'entrer dans le vif du sujet de cet ouvrage, je voudrais présenter les raisons pour lesquelles le thème de la réforme du mode de scrutin, ou plutôt de la proportionnelle, me touche tout particulièrement. Pourquoi, surtout, je veux essayer de faire entendre ma voix, avec celle d'autres, dans le débat à ce sujet.

L'objectif de cet ouvrage n'est pas de remettre en cause la bonne foi de ceux qui estiment qu'il serait bon que le Québec adopte un mode de scrutin proportionnel, mais

bien de faire réaliser aux citoyens qui ne sont pas déjà acquis à l'affaire que cela provoquera un recul historique du pouvoir québécois.

Je ne cacherai pas que c'est quelque part à contrecœur, à un âge bientôt canonique comme on disait naguère, que j'ai presque eu l'impression d'être conscrit dans cette affaire, forcé de revenir en partie à de vieux thèmes en ce qui me concerne, des choses que j'avais l'impression d'avoir dites à de multiples reprises chaque fois que l'occasion m'en avait été offerte dans le passé. La raison de ce retour au combat, si l'on peut dire, est que le dossier de la proportionnelle illustre l'essentiel de ce contre quoi j'ai essayé de mettre mes compatriotes québécois en garde depuis trente ans.

À ce que je sache, et bien franchement je m'en désole, j'ai été ces dernières années l'un des seuls Québécois jouissant de ce privilège qu'est l'accès aux médias, à défendre sans ambages le mode de scrutin uninominal à un tour qui est le nôtre, de même qu'à critiquer ce qui est devenu un engouement pour certains, une obsession pour d'autres, en faveur de la proportionnelle.

Un observateur arrivant d'une autre planète et qui se serait contenté de prendre connaissance de ce qu'on disait sur le sujet dans les journaux et les médias électroniques, aurait pu conclure jusqu'à récemment que l'appui à la proportionnelle faisait l'objet d'un consensus pratiquement unanime chez les esprits éclairés et les démocrates au Québec, sinon au sein de la population en général.

La situation a commencé à changer à la fin de 2018, alors qu'un certain nombre de politiciens, d'analystes et d'intellectuels s'intéressant à l'affaire se mirent à manifester

leurs réserves et leurs inquiétudes. Sans oublier, bien sûr, tous ces citoyens ordinaires pleins de bon sens pour qui il est parfois difficile de faire savoir ce qu'ils pensent sur ce thème comme sur d'autres.

Cela en dit long sur le conformisme d'une culture politique gangrenée par la rectitude politique, où bien des commentateurs et des analystes en viennent à dire moins ce qu'ils pensent que ce qu'ils estiment qu'il faut dire et ce qu'il faut penser en telle ou telle circonstance. À des années-lumière de cela, l'autre extrême, ce sont évidemment ces commentaires sans aucun filtre qu'on lit sur des réseaux sociaux devenus trop souvent le fol et sombre royaume des gens grossiers, incultes et mesquins.

J'ai peu de doute sur le fait qu'une grande partie de la population a des réserves sur la proposition, comme cela deviendra évident quand on lui demandera son avis dans le cadre d'une consultation populaire sur ce sujet, ce qui devrait aller de soi pour une modification aussi fondamentale de nos institutions démocratiques.

J'ai également peu de doute sur le fait que ces réserves se transformeront en un NON majoritaire à cette réforme lorsque les Québécois réaliseront qu'elle constitue une menace pour le pouvoir québécois, comme ce livre entend le démontrer.

Ma préoccupation pour le thème central de cet ouvrage – le pouvoir québécois – remonte à loin. À partir de 1975, j'ai tout d'abord œuvré comme conseiller en relations fédérales-provinciales au sein de ce qui fut d'abord la section canadienne du ministère des Affaires intergouvernementales du Québec.

Cette unité administrative deviendra en 1984 le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC)¹, organisme rattaché au Conseil exécutif québécois, le ministère du premier ministre. À titre de directeur de la planification et de la recherche au sein du SAIC, j'ai été impliqué dans la réflexion sur le concept de société distincte québécoise qui devait être au cœur de l'Accord du lac Meech à la fin des années 1980.

Pendant quinze ans, ce travail m'a amené dans les autres provinces canadiennes à titre de négociateur pour le Québec. Cela n'a pu évidemment que me sensibiliser à l'importance de défendre et de promouvoir ce pouvoir québécois qui est en jeu dans les relations institutionnelles que nous entretenons avec les différents gouvernements au pays.

Après avoir quitté la fonction publique québécoise en 1988, j'ai publié une série d'essais politiques portant eux aussi sur le pouvoir québécois. J'avais donc l'impression d'avoir dit tout ce que j'avais à dire sur ce thème et prévoyais de ne plus rien écrire d'autre à ce sujet.

La vie ne s'arrêtant jamais, il faut accepter le fait qu'on ne peut faire autrement que de se répéter parfois lorsque l'on est un fonctionnaire qui donne des avis au pouvoir politique. Il en va de même quand on écrit des chroniques dans un

1. En octobre 2017, le SAIC est devenu le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes (SQRC). Le mandat de cet organisme demeure de défendre les intérêts et les compétences du Québec auprès des autres gouvernements au Canada, mais il est aussi de mieux faire connaître et comprendre le Québec auprès de la société civile canadienne et de soutenir la vitalité de la francophonie canadienne.

journal ou que l'on commente l'actualité dans les médias et les émissions d'affaires publiques. Enfin, j'ai pu constater à l'École nationale d'administration publique (ENAP) que l'un des éléments de l'acte d'enseignement consiste en la répétition des mêmes thèmes, ce processus en partie ingrat étant nécessaire à la transmission du savoir aux étudiants.

J'ai toujours cependant placé les livres à un niveau bien supérieur, ayant à leur égard une vision romantique remontant à l'adolescence, une conception qui impliquerait qu'il suffit de bien dire les choses dans un livre pour que le message soit passé une fois pour toutes dans la réalité, l'ouvrage restant dans les bibliothèques pour «l'histoire» ou, de façon plus réaliste, pour quelques lecteurs des générations futures plus curieux que les autres.

Il s'agit bien sûr d'une illusion. Voyons donc le bon côté des choses! Ce dossier de la réforme du mode de scrutin me fournit l'occasion de revenir sur certains aspects de ce que j'ai appris, écrit et enseigné et dont sont évidemment ignorants la plupart des Québécois, tout particulièrement ceux des jeunes générations. Que l'on me permette donc de revenir brièvement sur ce que j'ai maintes fois répété dans le passé sur le thème du pouvoir québécois.

Du *Défi québécois* au *Retour du mouton*

Les développements politiques ultérieurs ont pour une large part confirmé les thèses défendues en 1989 dans *Le défi québécois*². C'était une analyse de la double nature

2. *Le défi québécois*, L'Hexagone, Montréal, 1989, réédité aux Presses de l'Université Laval, Québec, 2000.

– à la fois destruction et fécondation – de la Conquête britannique de 1760, événement sur lequel a été fondé le Canada et dont il sera question dans le chapitre suivant.

La conclusion de l'ouvrage était que le grand échec contemporain des Québécois n'était pas de ne pas avoir accédé à une indépendance dont ils ne voulaient pas vraiment. C'était plutôt de ne pas avoir été capables de dépasser les effets structurants négatifs de la Conquête, effets qui persistent encore sur leur identité de même que sur la relation qu'ils entretiennent avec le reste du Canada.

Au-delà de son contenu intellectuel, le livre se voulait également une intervention dans le débat sur l'Accord du lac Meech, en clair appui à ce dernier. Cela fut tout particulièrement vrai dans le reste du Canada où je me suis retrouvé à donner des conférences et à intervenir dans les médias à la défense de l'accord. La traduction anglaise de l'essai avait été publiée en 1990 par un éditeur de la Colombie-Britannique sous le titre de *A Canadian Challenge – Le défi québécois*³, l'idée étant d'exploiter autant que possible l'ambivalence en partie créatrice qui caractérise la relation Canada-Québec.

*La rupture tranquille*⁴ traitait en 1992 de la société distincte, insistant sur l'importance pour le Québec de ne pas abandonner ce concept qui était au cœur de l'Accord du lac Meech, même si cette entente n'a pu être incorporée dans la Constitution canadienne.

3. *A Canadian Challenge – Le défi québécois*, Oolichan Books, Lantzville, 1990.

4. *La rupture tranquille*, Boréal, Montréal, 1992.

De nos jours encore, l'intérêt de la société distincte en termes de pouvoir québécois tient au fait que c'est un concept de nature institutionnelle : c'est pour l'essentiel un cadre, un contenant, axé sur les conséquences de l'existence au Québec d'une majorité francophone, le seul contenu spécifié de l'affaire. La société distincte présente également l'avantage de ne pas être incompatible avec la notion de nation, cette dernière n'étant pas porteuse en elle-même de pouvoir tout en répondant à des impératifs identitaires et politiques légitimes pour le Québec.

En 2000, un petit ouvrage au titre très long, *Lettre aux souverainistes québécois et aux fédéralistes canadiens qui sont restés fidèles au Québec*⁵, se demandait ce qu'il convenait de faire puisque ni la souveraineté ni la société distincte n'apparaissaient réalisables dans un avenir prévisible.

La conclusion était que les Québécois avaient intérêt à miser au maximum sur les différentes facettes de leur identité, y compris les ambivalences et les ambiguïtés de cette dernière. Cela voulait dire de ne pas craindre d'utiliser parfois notre côté anglais dans notre rapport avec le reste du Canada, tout en continuant à mettre l'accent sur le pouvoir québécois – encore lui! –, le seul à être contrôlé par une majorité francophone – encore elle! – sur le continent.

En 2006, *Le défi français – Regards croisés sur la France et le Québec*⁶ essaiera de faire ressortir que, loin d'être une

5. *Lettre aux souverainistes québécois et aux fédéralistes canadiens qui sont restés fidèles au Québec*, Stanké, Montréal, 2000.

6. *Le défi français – Regards croisés sur la France et le Québec*, Septentrion, Québec, 2006.

aberration sans grande signification dans l'histoire de la France, le destin du Québec en dit long sur une dynamique française remontant à plus de quatre cents ans.

Cette dynamique a été ponctuée tous les trois quarts de siècle par des crises de plus en plus importantes touchant au cœur l'identité française et dont les fameux Gilets jaunes pourraient constituer la plus récente manifestation. Ce processus explique le déclin de la France sur le plan historique, les ruptures trop brutales avec le passé entraînant la perte d'une partie du pouvoir enraciné dans ce dernier.

On verra dans le présent ouvrage que le Québec est parfois victime lui aussi d'une dynamique autodestructrice, l'illustration la plus récente en étant cette obsession pour un mode de scrutin proportionnel qui affaiblirait le pouvoir québécois comme nous le démontrerons plus loin.

En 2008, enfin, je publiai ce que je croyais bien être mon dernier livre sur la question nationale, *Les Québécois et l'anglais – Le retour du mouton*⁷. On me parle encore parfois de la page couverture de l'ouvrage : un mouton au pelage marqué d'une fleur de lys bleue inmanquablement québécoise et qui bêle : «Je suis BAAA-lingual!»

Le livre traitait de la vieille relation d'amour-haine que les Québécois entretiennent avec la langue de Shakespeare, en faisant ressortir les effets débilissants d'une telle valorisation de l'anglais et du bilinguisme

7. *Les Québécois et l'anglais – Le retour du mouton*, Les Éditeurs réunis, Saint-Jean-sur-Richelieu, 2008.

chez les francophones qu'on en vient à remettre en cause la norme fondamentale de la claire prédominance du français au Québec sans exclusion de l'anglais.

Conquête; ambivalence identitaire; société distincte; majorité francophone; prédominance du français; dynamique autodestructrice. Tous ces thèmes sont étroitement liés au pouvoir québécois, comme ce sera également le cas de l'ouvrage que vous tenez entre vos mains.

Je ne me fais pas d'illusion sur l'impact qu'ont pu avoir les écrits et les idées d'un marginal qui ne s'est jamais défini en fonction de la dynamique souveraineté/fédéralisme qui a dominé le débat politique québécois jusqu'à récemment, de quelqu'un dont le combat au plan politique a été la promotion d'une société distincte québécoise qui ne s'est pas concrétisée dans les institutions politiques canadiennes.

Mais soyons positif! À une époque où la plupart des jeunes Québécois ne se reconnaissent plus dans une vision binaire, tout en noir et blanc, de notre histoire, alors que François Legault est le premier premier ministre québécois depuis un demi-siècle à vouloir dépasser cette opposition entre fédéralisme et souveraineté qui a fait tant de mal à notre société, les thèses que j'ai défendues apparaissent plus d'actualité que jamais.

En dépit de tout, cette «maudite proportionnelle» me permet personnellement de boucler la boucle, trente ans tout juste après la publication du *Défi québécois*, avec le présent livre qui sera sans doute mon dernier sur le pouvoir québécois.

Boussole politique

Je n'ai jamais cru quant à moi que la majorité des Québécois, au-delà des velléités ponctuelles des uns et des autres, de même que des convictions des souverainistes convaincus, voulaient *véritablement* que le Québec devienne un pays indépendant. Surtout, je n'ai jamais pensé qu'ils désiraient rompre avec ce Canada que leurs ancêtres ont historiquement mis au monde sur le plan identitaire, comme je le rappellerai plus loin.

Cela ne veut pas dire, bien au contraire, que ces mêmes Québécois n'ont jamais voulu renoncer à ce qu'ils étaient en se fondant au reste du pays. Pour reprendre la boutade de l'humoriste Yvon Deschamps, ce qu'ils auraient désiré en fait, c'est «un Québec indépendant dans un Canada uni!». Le beurre et l'argent du beurre, penseront certains, même si ce n'est pas aussi déraisonnable que cela peut le sembler au premier abord.

Il est révélateur de la profonde ambivalence des Québécois en ce domaine que le premier référendum tenu en 1980 par le gouvernement péquiste du premier ministre René Lévesque ne portait pas sur l'indépendance en tant que telle. La question posée faisait plutôt référence à un concept plus flou, la souveraineté, ou plutôt à la souveraineté-association – avec un trait d'union révélateur entre les deux mots – avec le reste du Canada. Rappelons que, même avec cette question molle, ce fut le NON qui l'emporta nettement avec 60 % des voix.

Je me souviens encore très bien du contexte de l'affaire. L'objectif de bon nombre de Québécois, dont j'étais, qui avaient voté OUI lors du référendum de 1980, était moins que le Québec devienne un pays indépendant que de faire

pression sur le reste du Canada pour en arriver à obtenir un statut qui rendrait compte de la spécificité historique, culturelle et identitaire québécoise au sein du pays.

Le mandat obtenu par un OUI victorieux en 1980 aurait été de négocier la souveraineté-association. Cela, à une époque où le concept de souveraineté était moins idéalisé et les deux camps moins crispés sur leurs positions que dans les décennies qui suivront. Si le OUI l'avait emporté en 1980, cela n'aurait vraisemblablement pas abouti à un Québec indépendant, mais bien à un Canada substantiellement renouvelé dans le sens de la dualité institutionnelle et culturelle Canada-Québec.

Il ne faut jamais oublier en effet que le système fédéral canadien comporte des éléments objectifs de souveraineté pour les provinces et une association se faisant par l'entremise du gouvernement fédéral.

La question posée aux Québécois lors du deuxième référendum, tenu quinze ans plus tard par le gouvernement péquiste de Jacques Parizeau, était légèrement différente de la question de 1980 : on ne demandait plus un mandat pour négocier la souveraineté-association mais on proposait, encore là, une souveraineté immédiatement assortie d'une offre de partenariat avec le Canada. Pas plus qu'en 1980, je ne crois pas quant à moi que l'enjeu réel de ce référendum était l'indépendance, mot rarement sinon jamais prononcé en 1995 comme en 1980.

De façon révélatrice, la réaction initiale de certains souverainistes à l'échec poignant de 1995 – 49,5 % en faveur d'un OUI majoritaire chez les francophones ! – fut de considérer ce résultat comme une presque victoire, un bon tour que l'on aurait joué aux «Anglais». Selon cette

interprétation, c'était plus ou moins l'idéal, dans les deux sens du terme : on aurait droit aux avantages d'une victoire sans avoir à la gérer, ce qui aurait été difficile puisqu'une victoire du OUI n'aurait pu être que mince, 50 % et des poussières.

Le reste du Canada comprendrait – ENFIN! – que le Québec était sérieux et lui donnerait au moins en partie satisfaction. Je me souviens que, lors d'une conférence sur la question Québec-Canada tenue à Regina peu de temps après le référendum de 1995, l'une des souverainistes québécoises les plus crédibles et les plus en vue à l'époque m'avait confié qu'elle préférerait pour sa part que le NON l'ait emporté de justesse plutôt que l'inverse.

Le moins que l'on puisse dire est que cette vision optimiste ne se concrétisera pas dans les années suivantes, qui seront marquées par un net durcissement du reste du pays à l'égard du Québec. Il n'en reste pas moins révélateur que plusieurs Québécois manifestèrent en 1995 une confiance révélatrice, pour ne pas dire une troublante naïveté, à l'égard d'un Canada que l'on idéalisait au maximum tout en prétendant vouloir le quitter.

J'y ai vu pour ma part un reste de ce moment crucial de notre histoire dont il sera question plus loin, où nos ancêtres, les Anciens Canadiens, furent séduits par les Britanniques immédiatement après la Conquête de 1760.

C'est cette conviction que les Québécois n'ont jamais vraiment voulu quitter le Canada qui m'a amené à mettre l'accent dans mes écrits et mes interventions publiques sur ce que mes compatriotes me semblaient désirer réellement

en ce qui a trait à leur avenir collectif. C'est ainsi que, dans les années 1960, certains revendiquaient un statut particulier pour le Québec au sein du Canada.

On parlerait plutôt aujourd'hui d'un statut qui tient compte de ce qu'est réellement le Québec en lui-même et au sein du pays. À la fin des années 1980, cela a pris la forme d'une demande de reconnaissance dans la Constitution canadienne de la société distincte québécoise, cette dernière étant définie par l'existence en son sein d'une majorité francophone.

Dans le contexte canadien et nord-américain, cette société semble davantage menacée par la *folklorisation* graduelle que par l'assimilation ou la disparition. Je me suis définitivement convaincu de cela lorsque, dans le processus de genèse du *Défi québécois* en 1989, je me suis obligé à aller faire une virée en automobile, presque un pèlerinage, dans la petite ville américaine de Lowell dans le Massachusetts.

L'objectif était de constater *de visu* ce qu'il subsistait encore de ce «Petit Canada» où avait grandi Jack Kerouac, cet écrivain franco-américain dont le parcours m'obsédait, l'une des icônes de la mythique *Beat Generation* américaine dans les années 1950.

Quatorze heures d'auto aller-retour à partir de Québec, plus deux nuits dans un motel glauque de Lowell où le fantôme du «grand Jack» rôdait dans ma tête, m'ont permis de constater qu'il ne restait plus grand-chose du passé franco-américain depuis la Seconde Guerre mondiale. Et que, n'en déplaise aux alarmistes émotifs que les Québécois sont parfois, ce n'est pas de disparaître dont nous sommes menacés.

La raison en est que nous n'avons jamais quitté, nous, un territoire que nous occupons depuis quatre cents ans, un territoire où les francophones de souche, avec ceux qui se sont joints à eux, constituent toujours une solide majorité de la population, majorité qui contrôle un gouvernement québécois disposant de pouvoirs considérables.

Le pouvoir : là est notre différence, qui fait toute la différence, avec les Franco-Américains et les francophones hors Québec !

C'est dans cet esprit que, indépendamment des obsessions, des convictions ou des velléités souverainistes et fédéralistes des uns et des autres dominant l'actualité, j'ai essayé, chaque fois que j'en ai eu l'occasion durant ma vie active, de faire ressortir l'importance de préserver un pouvoir politique spécifiquement québécois sur le plan collectif.

C'est ce qui m'amena, au début des années 2000, à m'opposer, avec d'autres⁸, à l'instauration d'un mode de scrutin proportionnel au Québec. Cela avait commencé avec les États généraux sur la réforme des institutions démocratiques mis en place par le ministre péquiste Jean-Pierre Charbonneau, sous la direction de l'ancien dirigeant du mouvement Desjardins, Claude Béland.

8. L'ancien ministre péquiste Joseph Facal, le sénateur Jean-Claude Rivest, le recteur de l'UQAM Claude Corbo, le constitutionnaliste Henri Brun et moi-même avons rendu public à l'époque un texte intitulé « Appel des 5 », s'opposant à la réforme du mode de scrutin sur une base proportionnelle. Encore d'actualité pour une large part, ce texte apparaît à l'annexe III de ce livre.

Je devais par la suite comparaître devant la commission parlementaire de l'Assemblée nationale sur ce projet de réforme du mode de scrutin qui avait été repris dans l'intervalle par les libéraux. Les ministres Benoît Pelletier et Jacques Dupuis furent successivement responsables de l'affaire, qui fut finalement abandonnée en 2008.

Le lecteur aura compris que ma boussole politique à moi, ma fixation penseront certains – il en existe des pires! –, ce n'est ni la souveraineté ni le fédéralisme. C'est le pouvoir québécois contrôlé par une majorité francophone, principal moyen d'éviter la *folklorisation* graduelle de notre identité, de même que la progression d'un multiculturalisme canadien qui réduit le fait national québécois à ses aspects ethniques.